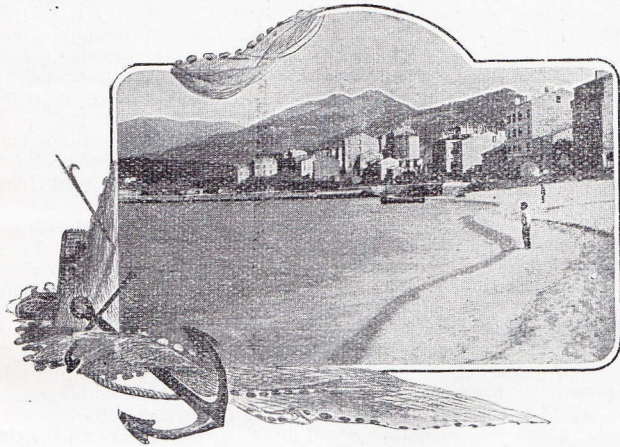


sont les escarpements bizarres de la Trinité et son couvent dont la blanche façade égaie seule le paysage mélancolique. Plus loin se dressent les pointes sinistres des *Monacci*, moines de pierre figés par la légende et battus éternellement par les autans; enfin, étrangement découpé sur une crête que rongèrent à l'envi la mer et les météores, dressant sa tête orgueilleuse à la silhouette étrangement exacte, au milieu de ce tableau de désolation, le *Lion de Roccapina*, écueil de granit, sculpture de cyclope, s'accroupit dans l'écume des flots. Rigide et pensif, il semble être la sentinelle avancée qui garde cette côte désolée, et par les soirs de tempête,

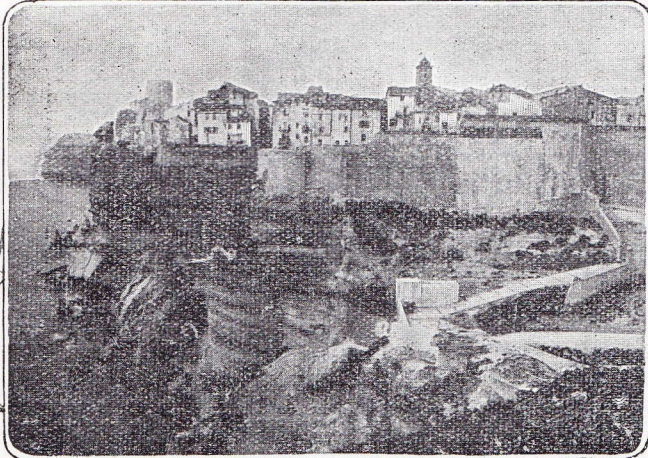


Propriano (sud-ouest de la Corse).

il apparaît, au travers des embruns, comme une vision formidable...

Tout au fond du superbe golfe de Valinco, dont la nappe immense se dentelle en vingt sous-golfes secondaires, la jolie petite ville de Propriano mire dans les flots bleus ses maisons grises, dressées sur un granit nu que pas une verdure n'égaie aux alentours immédiats, dont pas un arbre n'ombrage les rues succinctes et les quais de débarquement.

Malgré cela elle apparaît pleine de gaieté, grâce au cadre des



Bonifacio.

montagnes verdoyantes qui l'entourent et la richesse du paysage qui fait le fond du décor. Propriano est le port très florissant de Sartène qui, perché ainsi qu'un nid d'aigle dans les montagnes qui commandent le golfe à 15 kilomètres en arrière, se laisse atteindre au bout du ruban d'une route incomparable. Et de la mer on l'aperçoit, et telle est la pureté de l'atmosphère qu'on pourrait presque compter les maisons qui se groupent sur sa large terrasse. A gauche, Olmeto dresse aussi ses riants gradins et la ruine imposante du château d'Arrigo. Le paysage est enchanteur.

Des tombeaux blancs, qui donnent l'impression vague de mara-

bouts arabes, mettent leur tache claire, presque gaie, sur les pentes de ces montagnes qui portent des villes accrochées à leurs flancs. Plusieurs, groupés dans une situation unique, couronnent une cime d'un pâle diamètre. Et c'est une vision qu'on retrouve souvent au long des côtes de Cynnos. Dans cette île, les morts ont presque partout des demeures plus riantes que celles des vivants. Ils reposent sur les hauteurs ensoleillées, plantées d'oliviers au feuillage tremblant que caresse le souffle des brises, au sein d'un sol ardent et généreux, richement vêtu d'une floraison à la capiteuse haleine. Les souvenirs des trépassés dominent cet âpre pays; de la haute mer, dans le fond sombre de la verdure, on voit les monuments funéraires étinceler comme des *koubbas* saintes en pays musulman.

(A suivre.)

HENRY HAGUET.



## Aménagement de l'impasse du Parc

L'appel que nous avons fait aux architectes qui avaient, à notre connaissance, déjà émis des idées et élaboré des projets relatifs au prolongement, en ligne droite, de l'impasse du Parc et la publicité que nous lui avons ainsi donnée, nous a permis d'exposer au local du T. C. B. six projets différents.

Si un plus grand nombre de plans ne nous sont pas parvenus, c'est évidemment parce que ce projet n'est guère susceptible de multiples combinaisons. En effet, lorsqu'on aura étudié le prolongement en ligne droite des alignements actuels de l'impasse, sans autre modification au plan dressé, et en voie d'exécution, par l'administration communale de Bruxelles, ou bien en apportant à ce dernier quelques transformations, par exemple la suppression de certaines rues ou parties de rues, ou bien encore lorsqu'on aura prolongé l'impasse en éventail, aboutissant à la place Sainte-Gudule, avec ou sans squares, on aura épuisé toutes les combinaisons possibles et raisonnables que le projet comporte. C'est ce qui explique le nombre assez restreint de projets qui nous ont été adressés.

Ces projets sont ceux de MM. les architectes Engels, au nombre de deux, Foettinger, Kervyn de Lettenhove, Picquet et Rau.

Avant de les examiner en détail, nous nous permettrons de développer ici quelques idées générales que le prolongement de l'impasse nous a suggérées, au sujet de son opportunité.

La réunion de ces divers projets ne constituant pas un concours, nous nous bornerons à examiner chacun de ces projets en particulier, en présentant à nos lecteurs leurs qualités respectives.

× × ×

Le projet en voie d'exécution, comportant l'ouverture de voies nouvelles entre le Treurenberg, la place Sainte-Gudule, la rue des Paroissiens et la rue du Parchemin, est une partie du grand projet créé par la ville de Bruxelles, qui comporte la création de nombreuses voies nécessitées par la construction de la Gare centrale qui desservira les nouvelles voies ferrées reliant souterrainement les gares du Nord et du Midi.

La plupart de ces nouvelles voies de communication entre le centre et le haut de la ville, seront parcourues par les lignes des Tramways Bruxellois, et l'impasse du Parc s'y trouve prolongée en ligne courbe à l'emplacement de la rue du Gentilhomme et à travers un îlot d'habitations, pour aboutir au bas de la rue du Parchemin.

Cette voie nouvelle, dont l'établissement est entamé depuis quelques mois, a nécessité de nombreuses expropriations d'immeubles, d'un coût fort élevé et que la ville n'aurait sans doute pas songé à entreprendre, si la Société des Tramways Bruxellois ne lui en avait fait, au préalable, la proposition, avec l'offre d'une très forte somme, pour l'aider à couvrir les frais considérables des expropriations du quartier.

La Société des Tramways Bruxellois, en faisant cette offre à la ville, ne poursuivait évidemment que la réalisation pratique, par le seul moyen possible, du raccordement de ses lignes du centre de la ville (Bourse) à celles qu'elle exploite dans les rues Royale et de la Loi avec leurs nombreux aboutissants. C'est, à notre avis, pour ce seul motif, que la future rue des Colonies a été décrétée; et le fait de ne pas poursuivre le prolongement de l'impasse en ligne droite jusqu'à la place Saint-Gudule est bien la confirmation de notre assertion.

Espère-t-on que la rue des Colonies deviendra une nouvelle voie de grande circulation? C'est possible; mais, en tout cas, nous en doutons; nous pensons, au contraire, que la circulation des piétons et des véhicules n'y sera guère plus considérable que la circulation du Marché au Bois et de la partie de celle de la rue de Loxum qui ne continuera pas en ligne droite par la rue du Parchemin pour atteindre la rue Royale et le Parc, et nous crai-



gnons fort que le commerce de luxe n'y fasse jamais de brillantes affaires.

Pour amener à l'impasse ainsi prolongée en courbe, une circulation que le tracé en voie d'exécution ne peut, à notre avis, lui apporter, un seul remède est possible: c'est le prolongement des alignements de l'impasse, en ligne droite, jusqu'à la place Sainte-Gudule.

Lors de la démolition des maisons du fond de l'impasse, lorsqu'on a vu l'effet déplorable produit par les vieux pignons le long de la rue du Gentilhomme en partie démolie, beaucoup de monde a craint, avec raison, que la construction de bâtiments à front du nouvel alignement décrété, et peut-être en «gratte-ciel», serait également d'un effet désastreux; et il a semblé qu'il serait tout naturel, pour éviter ce grave inconvénient, de prolonger l'impasse en ligne droite, de façon que la rue, depuis la rue Royale, s'étendit sans obstacle jusqu'au parvis Sainte-Gudule.

Le Roi, dans un entretien avec M. De Mot, le bourgmestre de Bruxelles, a exprimé son vif désir de voir opérer cette trouée et a même fortement insisté pour que l'administration de la ville prit cette détermination.

Ce prolongement de l'impasse avait, du reste, été prévu déjà par nos devanciers, administrateurs communaux de Bruxelles, lors du dégagement de l'église Sainte-Gudule vers l'année 1850, lorsqu'on a construit le grand escalier devant la façade principale et qu'on a reculé les constructions de la place Sainte-Gudule, pour dégager l'église, à l'alignement actuel tel qu'il existe entre la rue des Paroissiens et la rue du Marquis.

Chacun, en consultant le plan de Bruxelles, peut se rendre ainsi compte que le dit alignement a été établi dans le prolongement en ligne droite d'un des côtés de l'impasse du Parc; le collège et le conseil communal de cette époque, devaient donc prévoir, dans un avenir plus ou moins éloigné, le prolongement de l'impasse en ligne droite.

Si l'on se décide à exécuter ce travail, il devra, à notre avis, être absolument complété par l'élargissement du bas du Treurenberg, où la largeur entre façades mesure à peine 9 mètres (c'est incroyable, mais c'est ainsi) et où la circulation des véhicules de toute espèce, déjà si importante, tend encore à se développer davantage, surtout depuis que celle des automobiles ne fait qu'augmenter de jour en jour.

La création de la rue des Colonies ne diminuera nullement l'importance de la circulation intensive du Treurenberg; en effet, les piétons et les véhicules venant de Schaerbeek par la rue Royale et ceux venant de Saint-Josse-ten-Noode par les rues de Louvain et de la Croix-de-fer ne dépasseront pas le Treurenberg pour le plaisir de se rendre vers le centre de la ville par l'impasse transformée, d'abord parce que, pour eux, le Treurenberg est la voie la plus directe et ensuite par application du proverbe toujours vrai que l'«habitude est une seconde nature».

De l'ensemble des considérations qui précèdent, il nous paraît résulter tout d'abord que le prolongement direct de l'impasse s'impose, afin d'éviter la construction de bâtiments dont l'élévation sera assurément beaucoup plus grande que celle des maisons qui viennent d'être démolies au fond de l'impasse. Cette grande élévation des constructions privées est naturellement amenée par le prix très élevé que la ville est obligée de fixer pour la valeur des terrains à bâtir à cet endroit.

Il résulte encore de nos considérations que le bas du Treurenberg doit être élargi, afin de faciliter, surtout pour l'avenir, la grande circulation qui ne fera qu'augmenter dans cette vieille artère de Bruxelles.

× × ×

Des six projets exposés, le premier en date est celui de M. l'architecte **Engels**, conservateur honoraire du Palais de justice, qui l'a présenté au public au mois de septembre dernier. Il propose la trouée en ligne droite de l'impasse jusqu'à la place Sainte-Gudule, ainsi que l'élargissement du bas du Treurenberg; seulement, se basant sur les cotes de niveaux indiquées sur le plan de la ville, actuellement en voie d'exécution, il propose aussi, à la rencontre de la place Sainte-Gudule, la construction d'un escalier d'une douzaine de marches, afin d'éviter la trop forte pente qui devait exister depuis la courbe de la rue des Colonies jusqu'à la susdite place, si les susdites cotes de niveau avaient été suivies.

Depuis lors, M. Engels a eu l'occasion de constater que cette pente ne sera pas aussi forte que les cotes du plan le faisaient prévoir et il présente un deuxième projet où l'escalier est supprimé et où il projette le dégagement complet du bas du Treurenberg, par la création d'un square triangulaire entre le Treurenberg, la place Sainte-Gudule, la rue de la Chancellerie et la rue du Gentilhomme.

Ce projet nécessitera l'expropriation et la démolition de douze propriétés, de même que tous ceux qui comportent l'élargissement du Treurenberg.

Le troisième projet, de M. l'architecte **P. Picquet**, élargit le Treurenberg et prolonge l'impasse en ligne droite jusqu'à la place Sainte-Gudule; nous avons déjà décrit ce projet dans notre Bulletin du 15 novembre 1908.

Il présente ce sérieux avantage de réduire les frais que son exécution nécessite, parce qu'il supprime l'assiette de la rue du Gentilhomme, telle qu'elle est indiquée au plan en voie d'exécution de la ville, et aussi celle de la rue de la Chancellerie; ces assiettes de rues sont incorporées dans les surfaces des terrains destinés à la bâtisse.

Seulement ce projet de M. P. Picquet n'est déjà plus guère réalisable; car la ville, poursuivant, avec la plus grande célérité, l'exécution de la rue des Colonies, vient de passer avec une puissante société civile, instituée «pour favoriser l'expansion de la Belgique», une convention par laquelle elle lui donne option d'achat pour un bloc de terrain à bâtir d'environ 1,600 mètres de superficie ayant façades à l'impasse, à la rue du Gentilhomme, au Treurenberg, et sur lequel on construirait un vaste immeuble, comprenant des salles de réunion, de fêtes et d'exposition. (Voir la délibération du Conseil communal de Bruxelles en date du 21 décembre 1908.)

Il résulte de cette convention que la rue du Gentilhomme, supprimée au projet de M. P. Picquet, doit être conservée, et que la suppression de l'assiette de la rue de la Chancellerie seule peut être maintenue.

Le quatrième projet, présenté par M. l'architecte **Rau**, élargit considérablement le bas du Treurenberg, par la création d'une véritable place publique, sise entre le Treurenberg et la rue de la Chancellerie, le long de la place Sainte-Gudule, tout en supprimant la partie de la rue du Gentilhomme conservée au plan de la ville, et il crée dans l'axe de l'impasse, prolongé en ligne droite, un square quadrangulaire aboutissant à la place Sainte-Gudule.

Ce projet, de même que le précédent, et pour le même motif de la vente d'un terrain à bâtir à front de la rue du Gentilhomme, ne paraît plus susceptible d'être exécuté tel qu'il est projeté.

Le cinquième projet, émanant de M. l'architecte **Foettinger**, élargit aussi le Treurenberg et prolonge l'impasse en forme d'éventail en supprimant la rue du Gentilhomme ainsi que la rue de la Chancellerie; toutefois, il déplace celle-ci, afin de rendre symétriques les alignements courbes de la place à créer en éventail devant le portail sud de l'église.

M. Foettinger projette aussi un square de forme triangulaire, et dont un des angles aboutit à la place Sainte-Gudule.

Pour la même raison, celle du maintien de la rue du Gentilhomme, déjà en voie d'exécution, ce projet n'est plus réalisable dans son ensemble.

Le sixième projet, créé par le baron **Kervyn de Lettenhove**, est original, mais bien peu pratique.

Son auteur n'a eu en vue qu'un seul but, c'est d'empêcher l'aspect de notre collégiale aussi longtemps qu'il lui a été possible de le faire, parce qu'il lui paraît que les bâtiments gothiques anciens: églises, hôtels de ville ou tous autres, ne peuvent être aperçus qu'à courte distance. C'était ainsi, nous en convenons, qu'on agissait au moyen âge, mais en fait de voirie et d'hygiène publiques, les idées se sont bien modifiées depuis lors, et au XX<sup>e</sup> siècle, on ne saurait admettre la création de rues biscornues pour l'unique raison qu'une église, même collégiale, ne doit pas être vue de loin.

A cet effet, le projet maintient d'abord les alignements actuels du Treurenberg et au lieu de prolonger en ligne droite ceux de l'impasse, l'auteur du plan les prolonge en ligne courbe, de façon à boucher complètement de la rue Royale la vue de la collégiale. Aussitôt ce résultat obtenu, un second alignement courbe vient aboutir à la place Sainte-Gudule, en face du portail sud de l'église.

C'est vraiment une singulière conception! Vouloir prolonger l'impasse et permettre dans son prolongement la construction de maisons privées qui seraient certainement beaucoup plus élevées que celles qu'on a démolies; c'est aller à l'encontre du programme qu'on veut réaliser. D'ailleurs, le point de vue ainsi obtenu sur le portail n'est guère plus court que ce même point de vue obtenu à la rencontre de la place Sainte-Gudule par l'impasse prolongée en ligne droite.

Ce projet ne répond donc nullement aux desiderata poursuivis: la trouée de l'impasse en ligne droite et l'élargissement du bas du Treurenberg.

× × ×

Des cinq projets qui, à divers points de vue, réalisent ce programme, un seul reste encore exécutable, depuis que la ville vient de vendre les terrains à front de la rue du Gentilhomme. C'est le projet de M. Engels, qui respecte l'alignement de cette rue en créant un grand square triangulaire, tel que nous l'avons décrit.

Mais il sera fort dispendieux.

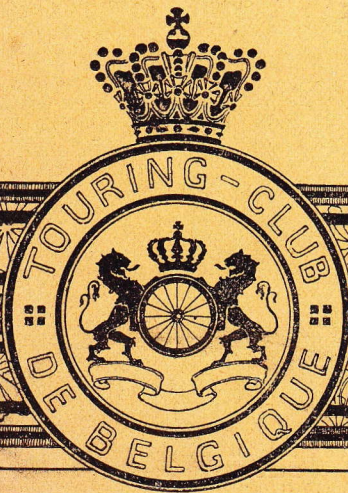
On peut se demander si la ville voudra entrer dans cette voie d'expropriations et de démolitions de nombreuses propriétés, afin de permettre l'établissement d'un square longeant la collégiale, au lieu de trouver dans la surface de ces propriétés, transformées en terrains à bâtir, une juste compensation pécuniaire, ainsi que le propose M. P. Picquet.

*Chi lo sa?*

T. L.



# TOURING-CLUB DE BELGIQUE

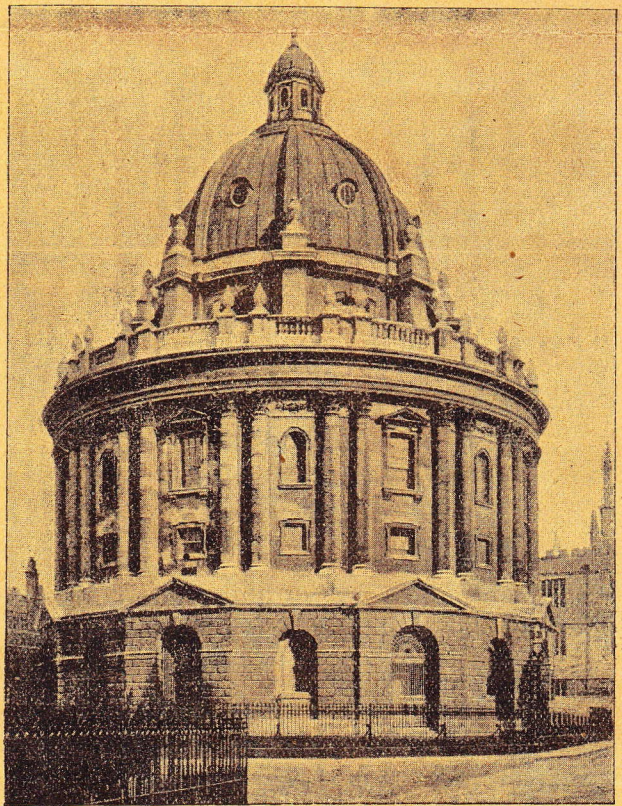


BULLETIN OFFICIEL

REVUE DE TOURISME

## SOMMAIRE

	Pages
La Corse (Henry Haguët) . . .	3
Aménagement de l'impasse du Parc (T. L.) . . . . .	9
Réductions dans les théâ- tres . . . . .	11
La culture de la terre et les industries alimentaires (Maurice Heïns) . . . . .	12
Le X <sup>e</sup> anniversaire du Moto Club de Belgique (G. L.) . . .	14
Sur les rives calabraises et siciliennes (Ed. Van Zee- broeck) . . . . .	15
Membres à vie (E. S.) . . . . .	18
Conférences (H. V. M.) . . . . .	18
Dans le rapide (Paul Collet) . .	20
Tourisme international (Ed. Van Zeebroeck) . . . . .	22
Variétés . . . . .	24



Oxford. — Radcliffe library.

Tirage attesté de ce numéro :  
43,000 exemplaires

Cotisation annuelle de sociétaire : 3 francs

Envoi gratuit de l'Annuaire, du Manuel de conversation  
et, deux fois par mois, du Bulletin officiel illustré

Les dames sont admises





## L'aménagement de l'impasse du Parc <sup>(1)</sup>

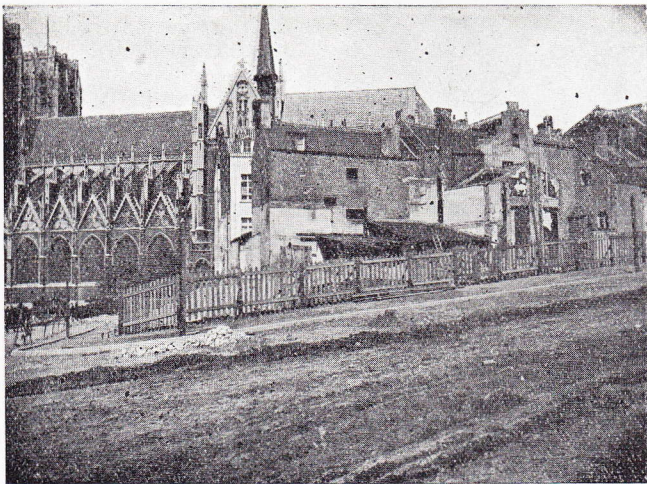
A diverses reprises déjà (15 novembre 1908 et 15 janvier 1909) nous avons critiqué dans le Bulletin officiel les plans de la Ville de Bruxelles relatifs au percement de l'impasse du Parc.

Nous avons dit nettement combien nous trouvons funeste la conception de la Ville, qui, au lieu de diriger directement vers le centre, par la percée vers Sainte-Gudule, la circulation importante qui débouchera de la rue de la Loi, veut l'endiguer et la canaliser en courbe vers la rue de Loxum.

Des principales objections élevées jadis contre le projet de percée directe, il ne reste plus rien aujourd'hui, puisqu'il est avéré que le pourcentage de pente de la rue à créer directement de la rue Royale à la collégiale ne serait pas plus élevé que celui qui existe à la rue des Colonies. De plus, à l'heure actuelle, et malgré les réalisations de terrains qui ont été faites par la ville, il est temps encore d'exécuter la trouée telle que la souhaitent tous les Bruxellois, et telle que la réclame l'unanimité de la Presse.

Au surplus, une visite minutieuse des travaux nous a convaincu davantage encore de la « gaffe » en voie de perpétration en plein cœur de Bruxelles, au grand dam de la facilité des communications entre le haut et le bas de la ville.

Que nos concitoyens aillent donc se rendre compte de l'exiguïté des terrains à bâtir que les plans actuels mettent à la disposition des bâtisseurs dans la partie de la rue des Colonies sise entre les rues du Gentilhomme et de la Chancellerie. La profondeur de ces terrains, entre l'alignement à rue et les derrières loqueteux des maisons de la place Sainte-Gudule est de *cinq mètres* en moyenne ! Cette même profondeur pour les terrains de la rue du Gentilhomme (côté vers le bas de la ville) varie entre 4 et 8 mètres. Et c'est sur une profondeur pareille que l'on prétend voir édifier de grands magasins, des maisons de rapport, où le commerce de luxe, exilé de la Montagne de la Cour, pourra enfin trouver un refuge ! Ces terrains « exceptionnels » sont d'ailleurs mis à prix à des conditions insensées ; aussi ceux qui les acquerront — si l'on trouve jamais



Rue des Colonies. Les bicoques que M. De Mot veut absolument conserver.

des amateurs ! — n'auront-ils d'autre ressource, pour se retrouver dans leur opération financière, que d'élever leurs constructions en hauteur, puisqu'ils ne peuvent le faire en profondeur.

Résultat : un écran de « gratte-ciel » formant toile de fond à l'impasse, masquant l'admirable panorama de la ville, éclipsant les tours de la vieille collégiale. A-t-on même songé un seul instant à l'effet que feront, vues de la place Sainte-Gudule, ces construc-

tions « genre américain » surgissant, avec leurs échafaudages d'étages et de balcons, au-dessus des maisons trapues de la place même ? Ce sera purement et simplement affreux, et de nature à nuire à l'impression de grandeur que laisse actuellement la collégiale, par suite de l'écrasement certain qui résultera de ce cube de maçonnerie tout proche de l'église. La volonté des Bruxellois les a déjà débarrassés du mur cyclopéen du Mont des Arts : qu'ils retrouvent donc leur énergie pour résister à ce nouvel assaut contre l'esthétique de la cité.



Rue des Colonies. Terrains à bâtir. Profondeur moyenne : 5 mètres !

Nous pourrions rappeler pour fixer les esprits un autre exemple que nos concitoyens connaissent bien : le fait s'est produit lorsqu'on ouvrit la rue de la Régence. Toujours dans un esprit de lésinerie coupable, on recula devant les expropriations nécessaires pour donner aux terrains à bâtir de la nouvelle artère une profondeur suffisante. Qu'arriva-t-il, c'est qu'il est des immeubles dont la profondeur maxima est de 3 mètres à peine, se réduisant même par place à *cinquante centimètres* ; quels étalages permettent de pareilles boutiques ? Aussi cette voie magnifique, qui eût dû n'être bordée que de vastes magasins où aurait fleuri surtout le commerce spécial de luxe vivant des étrangers, est-elle peu recherchée aujourd'hui par les négociants.

Faut-il citer de même la rue des Quatre-Bras, où les terrains du côté nord, invendables vu leur manque de profondeur, ont dû provisoirement être arborés en vue de masquer de vieux pignons ou de laides cours intérieures ?

La même situation se produira infailliblement rue des Colonies : nous y connaissons aussi des échoppes étriquées où échoueront les déballages de rencontre, cigares de Havane déclassés, tapis orientaux miteux, cotonnettes à trois aunes pour un franc. Seules, peut-être, seront dignes de cette importante voie publique, les contributions qui grèveront ces immeubles « de rapport », car la rue sera naturellement de première classe !

Non content d'étudier sur place la situation, nous avons tenu à la traduire en images. Nous reproduisons donc trois vues des immeubles que notre mayeur, généralement mieux inspiré, s'ingénie à défendre malgré tout. C'est un amas de constructions vétustes, de murs branlants, de courtines où l'air et la lumière ne pénétreront jamais plus, lorsque se seront édifiées tout à côté de hautes constructions. Et dire que pour opérer la percée directe, pour donner à la circulation un dégagement hors ligne, tout en découvrant le plus beau panorama qui soit, il suffirait de jeter bas quatre immeubles seulement, les nos 19 à 24 de la place Sainte-Gudule (les nos 21 et 22 sont donnés, en effet, à deux portes juxtaposées du même immeuble).

Il est à remarquer, au surplus, que diverses constructions, annexes de certaines maisons de la place Sainte-Gudule encore debout pour l'instant, devront être démolies par la suite, car elles dépassent l'alignement de la rue du Gentilhomme. Et vraisemblablement leurs propriétaires ne consentiront pas à se laisser exproprier pour une partie de leur immeuble et exigeront l'expropriation totale, auquel cas la Ville devra cependant acquiescer, fût-ce malgré elle, des immeubles dont la démolition est aujourd'hui unanimement souhaitée dans l'intérêt bien compris de la cité.

Nous est avis que des considérations purement financières ne doivent pas, à elles seules, faire obstacle à des travaux, non pas somptuaires, mais utiles, voire nécessaires. Bien mieux, le devoir

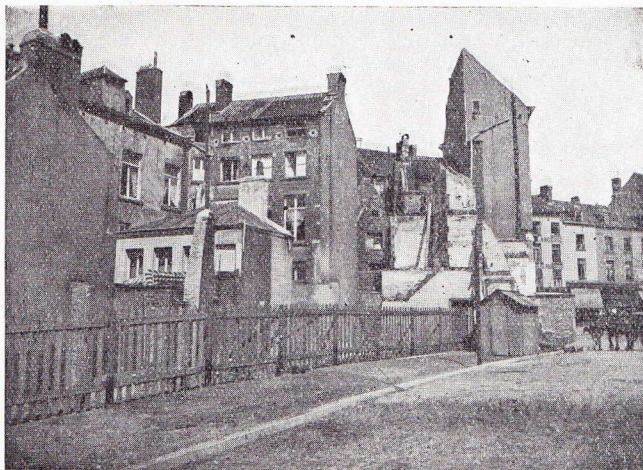
(1) Clichés de l'auteur.



du gouvernement, justement soucieux d'aider la capitale dans son développement et son embellissement, est de participer à la dépense supplémentaire par l'octroi d'un subside important.

Nous croyons même que le Roi, dont la vision est toujours si juste, notamment en matière de travaux publics, où il n'hésite pas à voir grand, envisage de cette façon la mission du gouvernement. C'est donc d'un beau geste de ce dernier que dépend la réalisation de la percée directe vers Sainte-Gudule, projet dont notre Souverain s'est à maintes reprises déclaré un chaud partisan.

C'est dans ces conditions que nous souhaitons voir M. De Mot, notre membre d'honneur, ne pas persévéraler malgré tout dans son



Rue du Gentilhomme. Terrains à bâtir. Profondeur variant entre 50 centimètres et 8 mètres !

opposition systématique, et notamment ne pas déclarer chaque fois qu'au conseil communal on agite la question de l'impasse du Parc, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur ce qui a été décidé. Cela rappelle trop le magistrat fameux qui s'est tristement illustré en clamant à tout bout de champ : « La question ne sera pas posée. » Elle le fut cependant par la suite !

Il en sera de même ici, car la cause n'est pas définitivement jugée. Certes, il eût mieux valu que les projets actuels eussent vu le jour plus tôt ; certes, il est désirable de ne pas remanier des plans ayant déjà reçu un commencement d'exécution. Mais, cette fois, rien de définitif, heureusement, n'a encore été fait.

Ce que nous demandons à nos édiles et à tous les députés de Bruxelles, c'est de s'efforcer, avec le concours du Gouvernement et de la Province, de réaliser l'idée royale si intimement liée au développement de la capitale.

GEORGES LEROY.



## Le château des comtes de Flandre

A GAND

(Suite et fin) (1).

Un escalier en colimaçon mène du « Carré » à la plate-forme du châtelet, laquelle n'a rien de bien remarquable ; c'est sur celle-ci que, après l'incendie de la grande plate-forme du donjon, on arborait l'étendard lorsque les Gantois, au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, partaient en expédition guerrière avec leur seigneur.

Redescendant sur la partie est du chemin de ronde, nous arrivons à un terre-plein en dos d'âne, percé de-ci de-là par les événements des écuries situées immédiatement en dessous : c'est l'arrière-cour, limitée à gauche par une superbe galerie romane, assez délabrée.

C'était dans cette espèce de cour-jardin que les prisonniers enfermés pour dettes obtenaient parfois la permission de se pro-

mener. Après avoir longé le pignon latéral de la maison seigneuriale, en suivant toujours le chemin de ronde, nous aboutissons à la « Cuve » ; cette tour servait de poste pour les soldats. Elle est close par deux portes à l'opposé l'une de l'autre.

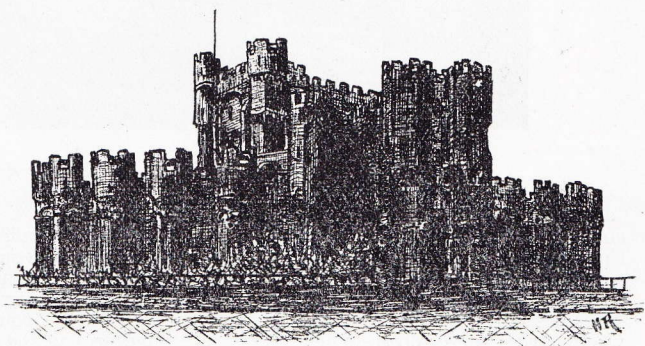
En 1580, un incendie la détruisit ; lors de la restauration elle fut annexée à la châtellenie.

D'ici, passons à l'annexe est, adjacente au mur de droite du donjon. Jadis, tout comme aujourd'hui, on y arrivait grâce à un escalier mobile qu'on enlevait en cas d'attaque. À gauche du vestibule, immédiatement après avoir dépassé l'entrée, on remarque une excavation de maçonnerie, laissant voir le rez-de-chaussée, une porte de communication du premier étage primitif et deux meurtrières ; au fond du corridor, au-dessus de la seconde arcade, sont encore conservées, presque intactes, deux baies : une fenêtre géminée et, à droite, un peu plus bas, la porte de l'étage ; le cintre à chanfrein cylindrique de cette ouverture est en parfait état.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la première salle de l'annexe fut aménagée pour servir de prison ; on y construisit cinq cachots : quatre à gauche d'un mur qui coupait jadis le local en deux, et le cinquième dans la tourelle du fond. Lors des fouilles de 1903, on découvrit, sous l'emplacement des cachots, deux squelettes. Lugubres restes d'obscurs prisonniers, victimes ignorées de quelque noire rancune ou basse vengeance ; peut-être aussi les débris de malheureux geôliers qu'un détenu frappa pour s'évader... Mystère à jamais caché !

Plus loin, l'annexe nord, qui servit jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle de cuisine ; à partir de cette époque elle fut changée en greffe : les fenêtres, de simples meurtrières, furent élargies ; la cheminée, trop vulgaire, fut remplacée par celle existant à présent. Les sculptures des consoles, fort abîmées, représentent, l'une, un chevalier tout armé, l'autre, une dame noble.

Traversons à nouveau la salle cellulaire et engageons-nous, à gauche, dans un escalier en spirale, nous menant à l'étage de l'annexe. Cette chambre ne présente rien de frappant, si ce n'est la splendide galerie romane s'ouvrant vers l'est ; elle est formée par les cintres de quatre fenêtres géminées dont malheureusement les colonnes médianes furent brisées. À l'encoignure nord-est une porte s'ouvre sur l'étage de la cuisine. Le toit de l'annexe fut démoli accidentellement en l'année 1488, par la chute d'un pan de mur et d'une échauquette de la grande plate-forme du donjon ; quarante-deux ans avant, l'échauquette située du côté opposé, c'est-à-dire celle du coin nord-ouest, avait détruit dans sa chute la chapelle du château. Dans le mur ouest s'ouvre une baie assez large, sous laquelle commence le développement d'un long escalier menant jusqu'à la plate-forme. Cette dernière, détruite au commencement du XV<sup>e</sup> siècle par un incendie, fut reconstruite tout récemment, en 1903, suivant les indications que fournissait un tableau de Pieters. Tout le pourtour est surélevé par un chemin de ronde permettant aux soldats d'atteindre les créneaux. Deux trappes donnent accès au magasin à projectiles placé à l'étage immédiatement inférieur. Des tourelles munies de merlons,



Gand. — Le château des Comtes.

percées de meurtrières et auxquelles on pouvait appliquer un étage volant, s'élevaient aux quatre coins ; sous les deux plus élevées (30 mètres au-dessus du sol), auxquelles on accède au moyen de degrés en pierre, sont percées des portes s'ouvrant sur les escaliers des étages ; ces portes, massives et lourdes, sont en bois de chêne, munies de fortes pentures de fer et de gros verrous. Dans la partie sud du chemin de ronde on a pratiqué un énorme mâchicoulis aboutissant sous l'arc de la façade ; sur la partie est s'éleva la conduite de la cheminée.

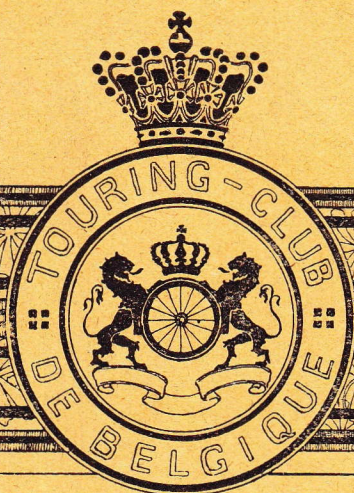
Du haut d'une des échauquettes, la vue plongeant majestueusement dans la cité en domine jusqu'aux lointains quartiers, où dorment de-ci de-là des squares ou de solitaires bouquets d'arbres.

(1) Voir numéro du 15 mai.



# TOURING-CLUB

## DE BELGIQUE



### BULLETIN OFFICIEL

### REVUE DE TOURISME

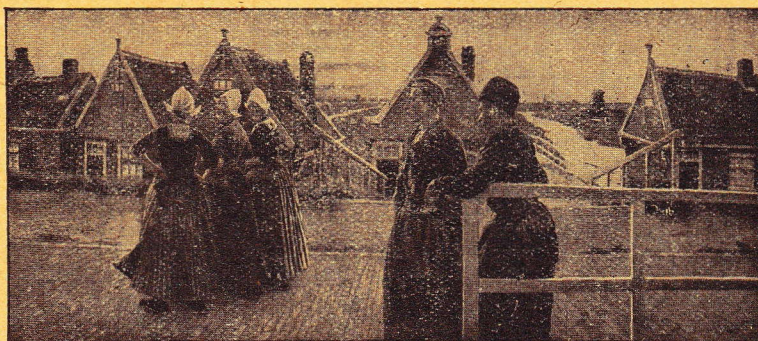
#### • SOMMAIRE •

	Pages
Ulm (H. C.) . . . . .	217
La Semaine sainte à Madrid et la « Feria » de Séville (Louis de Rie) . . . . .	221
L'aménagement de l'impasse du Parc (Georges Leroy) . . . . .	226
Le château des comtes de Flandre à Gand ( <i>suite et fin</i> ) (Hector Roulin) . . . . .	227
Les Causees (E. Rahir) . . . . .	230
A l'instar de l'Angleterre (Joe Wood) . . . . .	235
Automobilisme (H. C.) . . . . .	235
A nos délégués (J. D.) . . . . .	236
Namur et les sites de la Meuse (Hh. B.) . . . . .	237
Assemblée générale d'Anvers . . . . .	239
La taxe sur les vélocipèdes dans la Flandre orientale (Georges Würth) . . . . .	239
Variétés . . . . .	240

Tirage attesté de ce numéro  
43,000 exemplaires



Volendam. — Matinée au port.



Volendam. — Promenade du soir.

Cotisation annuelle de sociétaire : 3 francs

Envoi gratuit de l'Annuaire, du Manuel de conversation  
et, deux fois par mois, du Bulletin officiel illustré

Les dames sont admises